

Les maux qui courent

Bulletin de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Destiné aux professionnels de la santé

Vol. 24 N° 3, Juin 2017

LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE...

LES CAMPEURS, CHASSEURS ET PLAISANCIERS NE SONT PAS À L'ABRI!

Par Jean-Claude Dessau, médecin-conseil en santé environnementale

La présence de monoxyde de carbone (CO) résulte d'une combustion incomplète ou d'une mauvaise évacuation des produits de combustion, à l'absence de ventilation suffisante dans la pièce où est installé l'appareil, à un défaut d'entretien ou à une utilisation incorrecte des équipements. Elle est associée à plusieurs sources, quel que soit le combustible utilisé : gaz, pétrole, charbon, bois, essence, huile à chauffage.

DES SOURCES POTENTIELLES

- ▶ **Les systèmes de chauffage** : chauffage à l'huile, au gaz naturel, au propane, au bois, bi-énergie;
- ▶ **Les appareils et outils** : poêle, chaufferette, foyer, réfrigérateur au gaz, barbecue, scie à chaîne, compresseur, génératrice;
- ▶ **Les bateaux à moteur** : les plaisanciers sont rarement au courant des risques associés à une exposition significative au niveau du siège arrière d'une embarcation à moteur qui circule à basse vitesse. Le CO menace aussi les personnes qui pratiquent le *teak surfing*, qui consiste à se laisser traîner par un bateau en s'accrochant à la plateforme arrière, et le *wakesurfing*, soit rester sur la vague à petite vitesse à moins de 3 mètres de l'embarcation : ces deux activités peuvent être fatales. À cet égard, le *Guide de sécurité nautique de Transports Canada* donne des conseils aux plaisanciers pour les protéger contre l'intoxication au CO sur leur bateau à moteur.

Source :
<https://s-media-cache-ak0.pinimg.com/236x/4d/5c/3a/4d5c3af78c51258dca2f8e9edcb33da.jpg>



Il existe des sources inhabituelles d'exposition au CO et, même s'il ne s'agit pas d'un milieu fermé, il faut penser à une intoxication au CO dès qu'un patient présente des maux de tête et au moins un des symptômes suivants : nausées, étourdissements ou fatigue.

ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE D'INTOXICATION

- ▶ Utiliser le four d'une cuisinière à gaz à la place du système de chauffage principal, et ce, même pour une courte période;
- ▶ Utiliser un barbecue, un Hibachi ou une chaufferette à combustible à l'intérieur d'un chalet;
- ▶ Utiliser une lampe, un poêle ou tout autre appareil de plein air émettant une flamme dans un endroit clos;
- ▶ Dans un chalet, boucher les entrées d'air ou les systèmes d'évacuation des appareils fonctionnant au combustible;
- ▶ Faire fonctionner des outils à moteur (scie à chaîne, génératrice, etc.) dans un espace clos ou mal ventilé (garage, atelier ou remise).

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Bulletin *Les maux qui courent* Vol. 23 N° 4, Octobre 2016
http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/documentation/Les_maux_qui_courent/2016/Vol_23-No_4-MQC_octobre_2016.pdf

Vacanciers, soyez vigilants !

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-203-01F.pdf>

LES NIVEAUX DE CO RETROUVÉS JUSQU'À 3 MÈTRES DERRIÈRE UN BATEAU SONT SUFFISAMMENT ÉLEVÉS POUR AFFECTER DE JEUNES ENFANTS TIRÉS SUR DES CHAMBRES À AIR, PAR EXEMPLE.

ÉVALUATION DES MORSURES ANIMALES

OUTIL POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

L'outil Web interactif *Aide à la décision - Gestion des expositions à risque de rage* s'adresse aux cliniciens. Les documents nécessaires à l'évaluation du risque de rage à la suite d'une exposition significative (morsure ou griffure avec bris de peau, salive sur une plaie fraîche ou une muqueuse) à un animal et les consignes qui s'ensuivent sont disponibles en quelques clics et peuvent être imprimés au besoin. L'outil est consultable au : <http://www.msss.gouv.qc.ca/aide-decision/accueil.php?situation=Rage>

Bien que cet outil donne des directives pour l'ensemble des expositions qui surviennent au Québec, la Direction de santé publique des Laurentides tient à rappeler les points d'information suivants.

MAMMIFÈRES DOMESTIQUES

► Dans les **Laurentides**, le **risque de rage est faible** chez les animaux domestiques (chiens, chats, furets) et la prophylaxie post-exposition (PPE) contre la rage n'est généralement pas indiquée, sauf si l'animal manifeste un comportement suspect de rage comme une agressivité inhabituelle ou de la difficulté à se déplacer.

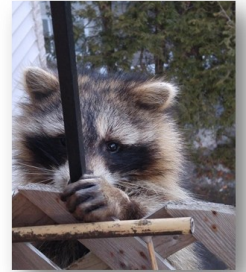


► **Ailleurs au Québec** : certaines municipalités de la **Montérégie**, de l'**Estrie** et du **Nord-du-Québec** sont actuellement considérées à **risque élevé ou modéré** de rage. Les **Cartes des niveaux de risque de rage terrestre par secteur géographique** du Sud et du Nord du Québec sont disponibles au : <https://www.inspq.qc.ca/zooses/rage>

Pour les **demandes d'observation** des animaux disponibles, les cliniciens sont responsables d'acheminer au MAPAQ le *Formulaire de signalement* fourni dans l'outil à l'onglet *Documentation* de la page d'accueil.

MAMMIFÈRES SAUVAGES

► Toute exposition significative à un **animal sauvage** (raton laveur, mouffette, etc.) représente un **risque** de rage et doit être évaluée même si la rage ne circule pas actuellement chez les animaux sauvages des Laurentides.



► Une exposition à une **chauve-souris** représente toujours un **risque** même s'il ne s'agit que d'un contact physique sans morsure objectivée.

Pour les **demandes d'analyse** des animaux disponibles, les cliniciens peuvent communiquer avec un professionnel de la Direction de santé publique pendant les heures d'ouverture en composant le 450 432-8732. Si l'animal n'est pas disponible, la PPE est alors indiquée.

Lorsque la PPE est recommandée, les cliniciens peuvent consulter la section 10.7 *Vaccin contre la rage* et la section 11.3 *Immunoglobulines contre la rage* du *Protocole d'immunisation du Québec* (PIQ) au : http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/piq/piq_complet.pdf

Rappelons qu'une exposition significative à un **petit rongeur** (écureuil, rat, souris, etc.) ne représente généralement **pas de risque** sauf si l'animal manifeste un comportement suspect de rage comme une démarche chancelante.

La Direction de santé publique des Laurentides demeure en soutien aux cliniciens pour les situations nécessitant une évaluation du risque de rage ou pour toute question. Un professionnel est joignable par téléphone au 450 432-8732. En dehors des heures d'ouverture, le médecin de garde peut être joint par l'intermédiaire de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme au 450 431-8386.

Les maux qui courent

Information Tél. : 450 432-8732
Télec. : 450 569-6305

Responsable de la publication

Denise Décarie, médecin

Collaborateurs

Andrée Chartrand, infirmière
Francine Levac, médecin

Publication

Direction de santé publique
1000, rue Labelle, local 210
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N6

ISSN 1201-6276

www.santelaurentides.gouv.qc.ca

Graphisme

Isabelle Daigle

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides

Québec

Direction de santé publique